



Révision de la pension alimentaire

Par **marijon**, le **07/09/2012** à **08:40**

Bonjour, mon ami verse une pension alimentaire pour ses deux enfants depuis 10 ans .
Peux -t-il demander une révision de sa pension sa fille a 21 ans et travaille en alternance et touche 630 € par mois , et en mars 930 €
Son fils âgé de 18 ans continue ses études supérieures
Son ex , n'a pas déclaré qu'elle travaillait a l'administration
Il a du mal a joindre les deux bouts.
Merci pour votre aide
Cordialement
.

Par **cocotte1003**, le **07/09/2012** à **09:47**

Bonjour, commencez par regarder dans le dernier jugement si votre ami ne doit pas être informé des activités de ses enfants (études, chômage...), si c'est le cas, envoyer une Lrar à la mère pour lui demander de la situation des enfants. Sinon tachez d'avoir des preuves de ce que vous dites (c'est pas indispensable mais mieux). vous pouvez effectivement demander une diminution avec ou sans avocat, cordialement

Par **marijon**, le **07/09/2012** à **10:04**

Bonjour , merci de votre réponse cela l'aidera beaucoup.
A qui doit-il s'adresser pour éviter de payer un avocat ?

Sa femme ne veut donner aucune information , et cache ses revenus.
Lors du divorce son ex ne travaillait pas.Donc il paie au maximum .
Lors de l'indexation annuelle elle mentionne pas son activité professionnelle.
Voici quelques années il a emmené les enfants en vacances à la mer , et c'est elle qui sait fait
rembourser les bons vacances . Normal ou pas ?
Pouvez vous compléter les informations merci de votre gentillesse
cordialement